

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

**DG-027-20-21    ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES DUES AU 30 SEPTEMBRE 2020**


CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le rapport présentant des taxes scolaires dues en date du 30 septembre 2020.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- APPROUVE l'état des taxes scolaires dues en date du 30 septembre 2020.

Donné à Val-d'Or, le 13<sup>e</sup> jour d'octobre 2020

  
Nathalie Legault, secrétaire générale

Décision de la direction générale prise en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et du Décret 522-2020 qui précisent que pour la période du 9 février au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires et que pour du 15 juin au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres.

**DG-028-20-21 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'OR-ET-DES-BOIS**

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires délégués aux différentes instances* n'a pas été révisé depuis 2005;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un nouveau règlement afin de s'assurer de la cohérence entre celui-ci et le cadre législatif;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées par la direction générale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

- ADOPTE le *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois* tel qu'il a été présenté;
- CONFIRME son entrée en vigueur en date du 14 octobre 2020;
- CONFIRME que le *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires délégués aux différentes instances* est remplacé par le *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs* adopté en ce jour.

Donné à Val-d'Or, le 13<sup>e</sup> jour d'octobre 2020



Nathalie Legault, secrétaire générale